



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° TP201906-025

DEMANDEUR : MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Monsieur Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier
1262, chemin de Mille-Isles
Mille-Isles (Québec) J0R 1A0
Téléphone : (450) 438-2958 | poste 2620
Courriel : plnadeau@mille-isles.ca

PROJET : Déneigement et épandage d'abrasifs sur les chemins publics pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 avec possibilité de prolongation pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024

DEMANDE DE SOUMISSION

La MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES demande des soumissions pour assurer le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les chemins publics de la municipalité pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 avec possibilité de prolongation pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024.

DOCUMENTS

Les documents nécessaires à la présentation d'une soumission sont disponibles à compter du **20 juin 2019**, sur le site internet SE@O.

Seules sont considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissionnaires ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la loi sur le bâtiment (L.R.Q., C.B.-1.1).

Pour être valable, chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission de 10 % du montant global de la soumission, sous forme de chèque visé ou de cautionnement valide pour toute la période où la soumission doit demeurer en vigueur et ne peut être retirée.

Si cette garantie est sous forme de chèque visé, le chèque doit être fait à l'ordre de la Municipalité de Mille-Isles et tiré sur un compte inscrit dans un établissement bancaire ou une Caisse populaire établie au Québec.

Si cette garantie est sous forme de cautionnement, ce cautionnement doit être fourni par un assureur détenant un permis d'assureur conforme aux lois en vigueur au Québec, l'autorisant à pratiquer l'activité de cautionnement conformément à la loi.

De plus, la soumission devra être accompagnée d'une lettre de consentement émise par une compagnie d'assurance apparaissant au tableau de l'Autorité des Marchés Financiers, garantissant l'émission, en faveur de la Municipalité de Mille-Isles, d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations de l'entreprise pour gages, matériaux et services si le soumissionnaire devient l'adjudicataire. Chacune des garanties doit correspondre à 50 % du montant de la soumission.

RÉCEPTION

Les soumissions, présentées dans des enveloppes scellées, doivent parvenir au bureau de la Municipalité de Mille-Isles avant le **25 juillet 2019, 11h00**, où elles seront ouvertes publiquement.

Les soumissions doivent se conformer exactement aux instructions des documents de soumission. La Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Donné à Mille-Isles, ce 20 juin 2019



- Original signé -

Monsieur Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité de Mille-Isles
1262, chemin de Mille-Isles
Mille-Isles (Québec) J0R 1A0